

Votre référent : Renaud CHESNIN

Adresse : 13 rue de Domfront 61100 Flers

Tél : 02 14 19 02 65

Email : flers@apecf.fr

Site web : www.apecf.fr

Structure déclarée : SAP950819326

Structure agréée: SAP950819326

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports

Bus Némus Lignes 1, 2 et 3

Bus NOMAD Lignes 10, 20, 25, 34

Arrêt : Place Leclerc

Accès PMR : Oui

Autorité administrative :

DDETS : 52 Place du Général Bonet, 61000 Alençon, France

Zone d'intervention :

Flers Ville et Agglomération, Flers Bocage, Val de Rouvre, Tinchebray Bocage, Domfrontais, La Ferté-Macé, Bagnoles de l'Orne, Briouze, La Ferrière aux Etangs.

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance (IMA), Vyv Ecoute et Solutions, Mutuaide, Europ Assistance France (EAF), VIAVITA, AXA, Filassistance, Fidélia, AP Solutions GmbH (Mondial assistance), FOR ME et autres mutuelles diverses. Domiserve, Dhomplus, Les Opticiens Mobiles, Indépendance Royale, Saveurs et vie, La téléassistance de Europassistance et EZIO.

Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *****APEF FLERS**

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	25,45 €	28,00 €	14,00 €
Bien-être	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Evasion	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Ponctuel	31,82 €	35,00 €	17,50 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Aide + Accompagnements ponctuel	31,82 €	35,00 €	17,50 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	31,82 €	35,00 €	17,50 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	47,27 €	52,00 €	26,00 €
JARDINAGE			
Régulier	43,33 €	52,00 €	26,00 €
Ponctuel	50,00 €	60,00 €	30,00 €

Autres prestations :

	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	35,00 €	31,82 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soutien scolaire	35,00 €	31,82 €	Présence et vigilance à domicile	35,00 €	29,17 €
			Assistance informatique	35,00 €	29,17 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts. (***) Pour personnes dépendantes.

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'évacuation des déchets par m3: 60 TTC/m3 (Taux de TVA de la prestation)



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *

Détente	Bien-être	Evasion
---------	-----------	---------

MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretien des plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

Aide à domicile *

ENTRETIEN DU LOGEMENT
Nettoyer les sols et faire les poussières
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)
Faire les lits et changer les draps
Ranger et organiser les pièces
GESTION DU LINGE
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison
Effectuer des travaux simples de couture
GESTION DES REPAS ET COURSES
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)
Ranger et conditionner les produits achetés
ENTRETIEN CADRE DE VIE
Nettoyer les fenêtres et les vitres
Entretien des plantes de balcon, terrasses et jardinières
Vider et sortir les poubelles
Maintenir une vigilance au domicile
Soins et promenades d'animaux de compagnie **
ACTIVITES ET SORTIES
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***
Aider aux tâches administrative
CONFORT ET BIEN ETRE
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) **

* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

** Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

*** Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes.

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *

Enfants de + 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
-----------------------	---	---------------------

Jardinage / Bricolage

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				La tonte
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le ramassage des feuilles
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le débroussaillage
COURSES / REPAS				La plantation de petits végétaux
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	La taille des haies, arbustes et arbres
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
SOMMEIL				Le déneigement des abords immédiats du domicile
Organiser les réveils et les couchers	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Organiser les siestes	X		X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				L'entretien régulier des allées et des terrasses
Accompagner à la propreté	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Accompagner au bain, à la douche	X		X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
Accompagner dans la petite toilette	X		X	L'arrosage manuel des végétaux,
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
Gérer les changes	X		X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
Garder les enfants malades	X	X	X	LE POTAGER
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X	X	LE BRICOLAGE
Aider aux devoirs	X	X	X	Démonter, monter des meubles simples
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
* 3 enfants maximum par intervention ** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants. *** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne. **** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.				Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
				Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée)
				La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

Assistant de Vie A	Assistant de Vie B	Assistant de Vie C
--------------------	--------------------	--------------------

APEF FLERS

Tarifs (1) applicables au 01 janvier 2026

TARIFS JOUR						
Assistant de Vie	A		B		C	
	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h						
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	29,50€	28,30€	31,20€	30,00€	32,90€	31,70€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	14,75€	14,15€	15,60€	15,00€	16,45€	15,85€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	17,50€	17,50€	18,00€	18,00€	18,50€	18,50€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	10,00€	9,00€	11,00€	10,00€	12,00€	11,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,00€	1,80€	2,20€	2,00€	2,40€	2,20€

TARIFS NUIT	
Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h	
Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion)	220,80€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	110,40€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombre d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant

Modes de paiement: Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensés selon

Mentions Légales Agence:

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux	28,33 €	34,00 €
Nettoyage de surfaces vitrées	31,67 €	38,00 €

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS		
Jardinage	50,00 €	60,00 €
Bricolage	50,00 €	60,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : N/A

Frais d'évacuation des déchets par m3: 60 TTC/m3 (Taux de TVA de la prestation)

(*) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.